



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

4, Rue de l'Hôtel de Ville – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18  
adresse e-mail : [eyrieux.clair@eyrieux-clair.fr](mailto:eyrieux.clair@eyrieux-clair.fr) Site : [www.eyrieux-clair.fr](http://www.eyrieux-clair.fr)

## COMITE SYNDICAL du 20 septembre 2023

### Procès-verbal

**Nombre de délégués : 32 En exercice : 32 - Présents : 17 - Procuration : 0**

En l'an deux mille vingt-trois et le 20 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte EYRIEUX CLAIR s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Le Cheylard, sous la présidence de Christophe GAUTHIER, Président, à la suite de la convocation dûment adressée aux délégués le 07/09/2023.

#### Présents :

**CAPCA** : Gilbert MOULIN – Ali Patrick LOUAHALA – Eric SEIGNOBOS – Adrien FEOUGIER – Catherine MONDON

**CC VAL'EYRIEUX** : Christophe GAUTHIER – Gérard CUMIN – Dominique BRESSO – Christian BERTHIAUD – Denis SERRE – Yves LE BON

**CC MONTAGNE D'ARDECHE** : Charles VALETTE – Serge CHARPENAY

**CC RHONE CRUSSOL** : Denis DUPIN – Clémence MATHIEU – Philippe BONNEFOY – Agnès QUENTIN - NODIN

**Absents excusés** : Didier ROCHETTE – Joël BAUD – Odile BLANC – Christian ALIBERT – Fabien CHIARUCCI – Jean RIALLO – Régis DUCHAMP – Virginie SOBRE – Bertille ALLEMAND – Florent DUMAS

#### Ordre du jour :

- 1) Autorisation à engager des dépenses d'investissement Budget SPANC
- 2) Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- 3) Création d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet (mi-temps)
- 4) Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps plein
- 5) Modification du tableau des effectifs
- 6) Remboursement des frais de repas dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service
- 7) Evolution de la mise en place des 35h au 01/01/2024 et du règlement intérieur
- 8) Possible réajustement du montant global du projet de restauration du Jergne
- 9) Demande de subventions Agence de l'Eau pour les postes rivière Année 2024
- 10) Autorisation dépôt de dossier auprès du Conseil Départemental 07 dans le cadre du Dispositif ATOUT RURALITE - Programme 2023
- 11) Questions diverses

### **1/ Autorisation à engager des dépenses d'investissement Budget SPANC**

Pour les actions inscrites en investissement en 2023 et n'ayant eu aucun engagement financier au cours de l'exercice, aucune dépense ne peut être réalisée sur l'exercice suivant, tant que le budget n'est pas voté.

Par précaution, il est nécessaire de prévoir une délibération autorisant des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice 2023 au budget SPANC

Validé à l'unanimité

## **2/ Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024**

La M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable, en cours de déploiement, a pour objectif d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

Un certain nombre de collectivités l'ont déjà mis en place mais à partir du 1er janvier 2024 il est obligatoire pour toutes les collectivités.

Seul le budget général est concerné. Le budget SPANC est en M49 et ne change pas.

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le comité syndical l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Validé à l'unanimité

## **3/ Création d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet (mi-temps)**

Suite au départ d'un agent, il convient de créer un poste de Rédacteur Territorial (catégorie B) à temps non complet de 17h30 à compter du 01/11/2023 pour l'agent remplaçant.

Validé à l'unanimité

## **4/ Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet**

Il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps complet pour un deuxième technicien SPANC à compter du 01/11/2023.

Validé à l'unanimité

## **5/ Modification du tableau des effectifs**

Suite aux derniers mouvements de personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Statut	Sexe	Date de naissance	Date de 1ère entrée dans une collectivité	Date de 1ère nomination dans 1 grade	Date de fin de contrat	Cadres d'emplois	Emploi	Grade	Lieu de travail	Temps complet ou non	Durée hebdomadaire de travail
T	F	07/1972	10/1998	07/2005		Ingénieur Territorial	Chargée de mission coordination rivière	Ingénieur Principal	07160 Le Cheylard	TC	100%
T	H	10/1975	04/2011	11/2015		Technicien territorial	Technicien de rivière	Technicien principal 1ère classe	07160 Le Cheylard	TC	100%
T	F	11/1965	12/2000	12/2000		Agent Administratif	Secrétaire	Administration Générale	07160 Le Cheylard	TNC	30h/35
NT	F	02/1974	05/2003		CDI	Technicien territorial	Chargée de mission rivière et communication	Tehchnicien principal 2ème classe	07160 Le Cheylard	TC	100%
NT	H	04/1986	04/2023		04/2024	Technicien territorial	Technicien ANC	Tehchnicien principal 2ème classe	07160 Le Cheylard	TC	100%
NT	F	20/09/1983	01/09/2023		31/10/2023	Secrétaire rédactrice	Finance, comptabilité, gestion	Redacteur	07161 Le Cheylard	TNC	17,5h/35
NT	M	18/03/1996	11/09/2023		31/10/2023	Agent de Maîtrise	Technicien ANC	Agent de Maîtrise	07161 Le Cheylard	TC	100%

Validé à l'unanimité

## **6/ Remboursement des frais de repas au frais réels**

---

Lorsque les agents se déplacent et ont des frais de repas, le taux de remboursement est forfaitaire pour un montant de 17.50 €. A ce jour, il est proposé un remboursement des frais réellement engagés, dans la limite toutefois du plafond, soit 17.50 €.

Le comité syndical doit se prononcer sur le passage aux frais réels.

Pour les frais réels :

Pour : 4

Contre : 9

Abstention : 4

Le passage au remboursement au frais réels n'est donc pas validé et le remboursement reste donc au forfait à 17.50 €

## **7/ Evolution de la mise en place des 35 h et du règlement intérieur**

---

Depuis sa création, le SMEC emploie des agents à 39h et les agents ont donc 4h de RTT par semaine.

Les élus ont un long débat à ce sujet. Doit-on passer tous les agents à temps plein à 35h et donc de supprimer les RTT ou 36h par semaine et 4h de RTT / mois ou rester comme actuellement.

Les avis divergent, certains sont pour rester comme cela car avoir des RTT est un avantage pour les agents mais certains pensent qu'il y a eu des abus. Faut-il peut être dans un 1<sup>er</sup> temps mieux cadrer les demandes de RTT. C'est ce qui se fait depuis début septembre : chaque agent envoie sa demande de prise de RTT à Christophe Gauthier par mail qui valide ou non la demande.

A ce jour, rien n'est arrêté, une prochaine discussion aura lieu lors du prochain comité.

A savoir que la démarche ne se fait pas si simplement. S'il y a modification de la mise en place des 35h, il faut passer en commission au CST (Comité Social Territorial) du CDG 07 et il n'y a que 5 séances par an. La commission donne un avis et le comité syndicat d'Eyrieux Clair doit ensuite délibérer. Le Président souhaite rencontrer les agents prochainement pour faire un point.

## **8/ Possible réajustement du montant global du projet de restauration du Jergne**

---

Le projet de restauration de la continuité du Jergne est inscrit au BP 2023 en investissement pour un budget global de 162 000 € TTC (études et travaux).

Cette opération consiste à remplacer le passage busé actuel qui bloque toute continuité dans le lit de la rivière (sédiments et vie aquatique) par un tablier béton sous lequel sera rétabli un fond de lit naturel. Une subvention de l'Agence de l'eau a été confirmée début mai à hauteur de 70%. Une demande complémentaire a été déposée auprès de l'appel à projet de la Caisse d'épargne en juin, le dossier sera étudié par la commission le 28 septembre pour une réponse début octobre. Une aide complémentaire a été sollicitée en juillet auprès du Département pour les travaux rivière globalement.

Des sondages géotechniques ont eu lieu en juillet afin de connaître plus précisément la nature et la structure des assises du passage à gué sur les berges. Au vu des résultats, l'étude structure de la passerelle qui est en cours de réalisation au jour de la rédaction de cette note nous informe que des travaux supplémentaires de confortement sont nécessaires, ce qui impacterait fortement le budget du projet.

D'autre part, une étude hydraulique est nécessaire pour le dossier Loi sur l'eau qui sera déposé auprès des services de l'Etat pour évaluer l'impact hydraulique de l'ouvrage (hauteurs d'eau et vitesses). Le coût du confortement supplémentaire et de l'étude hydraulique porterait le montant total du projet aux alentours de 200 000 €.

Le comité syndical pense que ce montant est vraiment trop gros pour ce projet et souhaite avoir plus d'informations à ce sujet. L'agent en charge du dossier a redemandé à étudier le surcoût et doit tenir au courant les élus.

Donc à ce jour, pas de délibération de réajustement.

Le comité syndical se questionne sur la démarche et la possibilité éventuelle de stopper le projet et donc le marché public en cours. Le comité syndical donne son accord au Président pour consulter et engager si besoin un juriste en vue d'annuler le marché du Jergne  
Prochaine discussion au prochain comité syndical.

## **9/ Demande de subventions Agence de l'Eau pour les postes Rivières – Année 2024**

Les 3 postes techniques du service rivière (une Chargée de mission coordination, une Chargée de mission communication rivière et un technicien de rivière) peuvent bénéficier de subventions par l'Agence de l'eau selon les missions assurées dans le cadre de la mise en œuvre des actions que mène le syndicat. La demande sera déposée en décembre 2023 pour l'année 2024.

Le Comité syndical sera appelé à autoriser le président à solliciter les subventions pour les trois postes rivière auprès de l'Agence de l'Eau RMC au titre de l'Année 2024

Validé à l'unanimité

## **10/ Autorisation dépôt de dossier auprès du Conseil Départemental 07 dans le cadre du dispositif Atout Ruralité – Programme 2023**

Dans le cadre du dispositif Atout Ruralité, anciennement nommé Pass Territoire, le Conseil Départemental peut verser une subvention par propriétaire pour un projet d'assainissement non collectif regroupé. Il est proposé de présenter le dossier du hameau de Girond (commune de Mariac) pour 6 logements regroupés sous l'ASL de Tabourleng.

Validé à l'unanimité

.

Fin de la séance à 20h

Le Président du Syndicat,  
Christophe GAUTHIER

